

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 30 MARS 2017

Etaient Présents, 49 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Jacques NAYA, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Michel LAUGA	à	Michel NOUSSITOU
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Maylis DEL PIANTA
	David CORBIN	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD
	Christophe GUERY	à	Dominique FOIX
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean CAMSUZOU (excusé), Rosine CARDON, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET (excusé), Pierre SERENA (excusé), Gérard LEPRETRE (excusé), Henri BELLEGARDE (excusé), Jean GASTOU (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé)

RAPPORT N° 170330-42-CUL-

CHANTIER D'INSERTION 2017 DU FORT DU PORTALET  
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Mme MÉDARD expose :

Le Fort du Portalet, équipement culturel intercommunal, classé aux monuments historiques depuis le 30.11.2005, fait l'objet d'un programme de travaux de restauration.

Pour la définition, l'organisation et le suivi de ces travaux, la collectivité s'est adjoint les services d'un maître d'œuvre en la personne de Stéphane THOUIN, Architecte en chef des Monuments Historiques.

La campagne de travaux 2017-2018 va débuter. Sa planification intègre deux volets :

**1/ des travaux de restauration des galeries basses**

Le maître d'œuvre a donc déjà été retenu ; les documents techniques préalables au lancement des consultations pour la réalisation des travaux sont en cours de définition.

**2/ des travaux d'entretien**, sous l'égide d'un chantier d'insertion piloté par l'Etat (projet de réinsertion de prisonniers). La présente délibération porte sur ce point.

L'opération est co-financée par l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine. L'Etat assure la maîtrise d'ouvrage par l'intermédiaire du service pénitentiaire avec l'intervention d'associations :

Les Compagnons (Lons) : accompagnement technique

Estivade d'aspe : accompagnement logistique et social

Instep : accompagnement insertion,

et prend en charge les dépenses d'hébergement et de restauration.

La CCPOVHB s'occupe de l'achat des matériaux et location de matériels, ainsi que de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (encadrement des travaux) avec un financement de la DRAC à hauteur de 40%.

Pour cette année, les travaux seront réalisés en Juin, Juillet et septembre et seront précédés d'une formation de base au centre de formation des Compagnons de Lons (mai).

Bien que le chantier soit réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, le site est propriété intercommunale, ouvert au public, dans le cadre de la politique de mise en tourisme du patrimoine et classé aux Monuments historiques.

Dès lors, en termes de responsabilité et de respect des préconisations architecturales, l'intervention d'une assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour l'organisation d'un chantier d'insertion sur le site du Fort du Portalet.

Il est proposé de confier à l'Architecte en chef des Monuments Historiques, M.THOUIN, les missions suivantes :

- ▶ Assistance pour la mise au point du programme de travaux,
- ▶ Assistance technique pour la préparation du chantier,
- ▶ Coordination avec l'équipe d'encadrement
- ▶ Conseils techniques durant la durée du chantier

pour un montant de 1.920,00 € TTC.

le 13/07/17  
C. L. M. H. N. A.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 65 voix pour et 1 abstention (M. BERNOS)

- **VALIDE** la mission à confier à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 mars 2017

Suivent les signatures

Affiché le 13/04/17

Le Président

Daniel LACRAMPE



le 13/04/17  
scanné par  
C. LACRAMPE